

Grand Jeu de Pâques OneSide

1. Organisation du Jeu

La société **OneSide Paris** (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 752 535 450 dont le siège social est situé 327 rue Saint-Martin, 75003 Paris, organise du 28 mars au 3 avril 2018, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Grand Jeu de Pâques OneSide » (ci-après dénommée le « jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet sur la page Facebook OneSide Consulting

<https://www.facebook.com/onesideconsulting>

Le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook. La Société Organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Page Facebook OneSide Consulting
- Site internet OneSide Consulting

4. Dotations mises en jeu

Un Panier Garnit de chocolat d'une valeur unitaire indicative de 45€. En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles extérieures à sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services. La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Se connecter à son compte Facebook et se rendre sur la page Facebook OneSide Consulting

<https://www.facebook.com/onesideconsulting>

Liker la page OneSide

- Liker la publication facebook
- Indiquer votre réponse en commentaire et Identifier 2 ami(e)s.

Vous avez jusqu'au 3 avril 2018, 11h59 heure française. Une seule participation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée. La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort parmi les bonnes réponses. Le tirage au sort aura lieu dans un délai de 24 heures à compter de la fin du Jeu. Les gagnants seront recontactés par message privé par le « Chargé de communication » de la page Facebook OneSide Consulting.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Le gagnant devra venir réceptionner la dotation à l'adresse du siège social de la Société Organisatrice. Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise aux gagnants en raison d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition au siège social, 327 rue Saint-Martin, 75003 Paris pendant un délai de deux mois à compter de la fin du Jeu. Le gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de la poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait. La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un le gagnant demeurait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2 Accès au règlement

Le présent règlement est disponible sur : <http://> Jusqu'au 03/06/2018 11h59 heure française.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté. Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu. Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : 327 rue Saint-Martin, 75003 Paris.

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu. La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu. Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse : 327 rue Saint-Martin, 75003 Paris.

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.